

## Procès-Verbal

### Conseil Municipal ordinaire du 10 février 2022

**Présents** : BARRIER JA, BOULHOL M, CHARRE Y, CARCELES P, BACHER M, CHOMIENNE B, MARAS L, LA MELA P, D'AVERSA M, CHAMPALLIER F, BONNARD R, COTTANCIN B, ALMERTO A

**Excusés avec pouvoirs** : FONT F (pouvoir à BOULHOL M), GUICHARD P (pouvoir à BARRIER JA)

**Absents** :

**Secrétaire de Séance** : BOULHOL M

### **ORDRE DU JOUR**

#### **1. Approbation du compte rendu du 18 01 2022**

Le conseil municipal approuve à l'**unanimité** le compte rendu du.18 01 2022

#### **2. Installation du nouvel élu : Mme Agnès ALMERTO**

Suite à la démission de Mr DERYCKE, Mme ALMERTO Agnès, 16ème sur la liste de candidats aux élections municipales du 15 mars 2020 siègera au Conseil Municipal de Farnay à compter du 10/02/2022.

#### **3. Notification de la démission de Mr DERYCKE Nicolas, conseiller municipal**

Monsieur le Maire informe que Mr DERYCKE Nicolas, conseiller municipal, a déposé une lettre de démission qui a été transmise à Mme la Préfète.

#### **4. Approbation du compte de gestion 2021**

Monsieur le Président rappelle que le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'**unanimité**, approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2021.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

#### **5. Approbation du compte administratif 2021**

Considérant que le compte administratif constate le volume de titres de recettes émis en mandats de paiements ordonnancés au cours de l'exercice,

APRES AVOIR ENTENDU l'exposé de son rapporteur,

**DELIBERE** :

Sans que Monsieur le Maire ne prenne part au vote,

Article 1<sup>er</sup> :

APPROUVE à l'**unanimité** le compte administratif 2021 du budget principal de la commune de Farnay comme suit :

- Donne acte de la présentation faite du compte administratif 2021 qui est résumé par la présentation ci-dessous :

	Investissement	Fonctionnement
Dépenses 2021	498 732,20 €	922 534,73 €
Recettes 2021	375 776,35 €	1 176 468,43 €
Résultats de l'exercice 2021	-122 955,85 €	253 933,21 €

#### 6. Affectation des résultats 2021

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de M BARRIER, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2021, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2021, constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

*	Résultats de clôture 2020	Affectation exercice 2020	Résultats 2021	Reste à réaliser 2021	Solde des restes à réaliser 2021	Résultats de clôture 2021
				D 79 900 €		
Fonctionnement	226 036,69 €	175 597,48 €	253 933,70 €		319 025 €	304 372,91 €
Investissement	-258 860,55 €	95980,91 €	-122 955,85 €	R 398 925 €		-381 816,40 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation de résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

**Décide, à l'unanimité,** d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021</b>	<b>304 372,91 €</b>
<b>Affectation obligatoire :</b>	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	62 791,40 €
<b>Solde de disponible affecté comme suit :</b>	
Affectation complémentaire en réserve (c/1068)	0,00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	241 581,51 €
Total affecté au c/ 1068	0,00 €

#### 7. Vote du budget primitif 2022

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2022 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 1 031 122,45 € pour la section de fonctionnement et à la somme de 2 133 353,21 € pour la section d'investissement.

#### 8. Création de 2 logements destinés à la location : avenant N°1 du lot 5 enduit façade

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité :**

- Approuve l'avenant N°1 au lot N°5 : enduit façade du marché « création de 2 logements destinés à la location » d'un montant de 6 916 € H.T. soit 8 299,20 € TTC,
- Autorise Monsieur le Maire à signer les pièces à venir.

#### 9. Création de 2 logements destinés à la location : avenant N°1 du lot 4 chapes

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver l'avenant N°1 du Lot 4 : chape, d'un montant de 1 378,87 € H.T. soit 1 654,84 € TTC ce qui porte le montant du marché à 4 788,05 € H.T. soit 5 745,86 € TTC.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité :**

- Approuve l'avenant N°1 au lot N°4 : chape du marché « création de 2 logements destinés à la location » d'un montant 1 378,87 € H.T. soit 1 654,84 € TTC,
- Autorise Monsieur le Maire à signer les pièces à venir.

## 10. Prêt relai auprès de la Caisse d'Épargne Loire Drôme Ardèche

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la proposition de crédit relai de la Caisse d'Épargne Loire Drôme Ardèche :

Montant du prêt : 400 000 €

### Amortissement des fonds

Durée du prêt : **18 mois** à compter de la date de point de départ de l'amortissement (fixée 6 mois après la date de signature de contrat par le prêteur)

Taux d'intérêts fixe appliqué : **0,49%**

Commission d'engagement :

Le conseil municipal après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- Approuve la proposition de prêt relai de la Caisse d'Épargne Loire Drôme Ardèche telle que ci-dessus,
- Autorise Mr le Maire à signer les pièces nécessaires à venir.

## 11. ONF : demande d'application du régime forestier pour les parcelles A176, B84,87,96 et 90

Monsieur le Maire expose ce qui suit :

La commune est propriétaire de 5 parcelles boisées

Afin de valoriser ces parcelles en mettant en œuvre une gestion durable et multifonctionnelle, la commune de Farnay demande leur application au régime forestier et leur rattachement à la gestion de la forêt communale.

Parcelles à appliquer au régime forestier :

Commune de situation	Section	Numéro	Lieu-dit	Surface de la parcelle cadastrale (en ha)	Surface proposée à l'application du RF (en ha)
Farnay	A	176	Les Gardes	0.9716	
	B	84,87, 96 et 90	Bornarie	1.5290	
<b>TOTAL</b>				<b>2,5006</b>	<b>2,5006</b>

Après en avoir délibéré le conseil municipal, **à l'unanimité** demande l'application du régime forestier pour les parcelles désignées ci-dessus

## 12. Dépôt d'un dossier de demande de subvention pour la création de 2 logements destinés à la location au titre de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux)

Afin de mettre en œuvre ces travaux, la Commune de Farnay souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de la DETR.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **APPROUVE à l'unanimité** le plan de financement prévisionnel,
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

## 13. Dépôt d'un dossier de demande de subvention pour la création de 2 logements destinés à la location au titre de la DSIL (Dotation de soutien à l'investissement local)

L'objectif principal de ce projet est donc de construire des logements destinés à la location afin de combler en partie le manque de logements locatifs sur la commune de Farnay. De plus, l'un des logements est un logement social.

Afin de mettre en œuvre ces travaux, la Commune de Farnay souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de la DSIL

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- APPROUVE à l'unanimité le plan de financement prévisionnel,
- AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

#### **14. Questions diverses**

***FIN DE LA SEANCE :20h30***

***PROCHAINS CM : 07/04/2022 à 19h***